



DEPARTEMENT DE LA  
SAVOIE  
**COMMUNE DE BOURDEAU**

**ARRETE MUNICIPAL N° 2022-17**  
Exécutoire le : 29 avril 2022  
Affiché le : 28 avril 2022  
Visé le : 28 avril 2022

**Arrêté portant sur une autorisation d'entreprendre des travaux d'Enfouissement de réseaux ENEDIS  
Sur la route départementale RD14E, en agglomération.**

**Le Maire de la Commune de Bourdeau,**

Vu le Code des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2211.1 et suivants

Vu le Code des Communes et notamment les articles L 131.1, L 131.2 et L 131.3,

Vu le Code de la Route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu l'arrêté interministériel du 24/11/1967 relatif à la signalisation et les textes qui l'ont modifié et complété,

Vu la demande du 26 avril 2022 faite par courrier électronique, par l'entreprise BOUYGUES E&S – Alpes Jura, sis, TSA 70011 – chez Sogelink, 69 134 DARDILLY Cédex, représentée par Mr Floran BERARD, pour effectuer des travaux d'enfouissement des réseaux électriques ENEDIS sur la route départementale RD14E en agglomération.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour garantir la sécurité de tous pendant les travaux, de l'ensemble des portions communales.

**ARRETE :**

**Article 1 :**

A compter du 29 avril 2022, pour une durée de 15 jours, jusqu'au 13 mai 2022 inclus, de 7h à 18 heures, les prescriptions suivantes s'appliquent,


Priorité à la sécurisation du chantier et des abords, routiers et piétonniers,

En fonction des besoins du chantier, il pourra-t-être mis en place, une circulation alternée, soit manuellement par piquets K10 ou par feux tricolores, pour les jours ouvrés, de 7h à 18 heures, sur la partie concernée de la route des Grandes Eaux (D14E), avec une vitesse limitée à 30 kms, les panneaux de chantier en amont seront positionnés, notamment les panneaux C15/D18.

Les deux sens de circulation sont concernés.

Mairie de BOURDEAU

42 Place Lamartine 73370 BOURDEAU / Tél. 04 79 25 03 41

<https://mairie-bourdeau.fr> - @mail : [contact@mairie-bourdeau.fr](mailto:contact@mairie-bourdeau.fr) -  : @bourdeau\_savoie

page 1/2

Alternativement et ponctuellement, en fonction des besoins du chantier, la route des Grandes Eaux pourra-t-êtré fermée à la circulation, sauf pour les riverains, avec panneaux de déviation mis en place par l'entreprise BOUYGUES E&S.

Pour tous les jours fériés et les week-ends, 24/24, en complément de la signalétique du chantier, si la circulation est alternée, celle-ci sera signalée par des feux tricolores.

#### Article 2 :

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, à savoir l'entreprise BOUYGUES E&S.

L'entreprise conservera pendant toute la durée des travaux et jusqu'à l'enlèvement de cette signalisation, la responsabilité de la sécurité tant des usagers que du chantier lui-même.

Sa responsabilité sera substituée à celle de la commune de Bourdeau si celle-ci venait à être recherchée pour tout accident qui serait la conséquence de la présente réglementation.

#### Article 3 :

Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation. Elles annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

#### Article 4 :

Monsieur le Maire de Bourdeau, et le Commandant du Groupement de la Gendarmerie de la Savoie, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

#### Ampliation au :

- TDL ;
- SDIS ;
- Grand Lac.

Fait à Bourdeau, le 28 avril 2022



P. J. AMOURIN  
Pour le Maire et par délégation


Adjoint au Maire délégué

Le Maire,  
Jean-Marc DRIVET

**Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.**

Mairie de BOURDEAU

42 Place Lamartine 73370 BOURDEAU / Tél. 04 79 25 03 41

<https://mairie-bourdeau.fr> - @mail : [contact@mairie-bourdeau.fr](mailto:contact@mairie-bourdeau.fr) -  : @bourdeau\_savoie

page 2/2